

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**10 MARS 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 mars 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Ginette Lynch</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par intérim**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

**Mot de bienvenue du maire**  
**Adoption de l'ordre du jour**  
**Période de questions**

**78-03-2018**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**Mot de bienvenue du maire**  
**Adoption de l'ordre du jour**

1. Administration
  - 1.1 Procès-verbaux
    - 1.1.1 Procès-verbal du 10 février 2018
  - 1.2 Communication
  - 1.3 Règlements municipaux
    - 1.3.1 Règlement 370-17-02 (mouvement de terrain)
    - 1.3.2 Règlement 433-18-01 (Code d'éthique et de déontologie des élus)
    - 1.3.3 Règlement d'emprunt 437-18 (barrage du lac Quenouille)
    - 1.3.4 Politique de traitement des plaintes
    - 1.3.5 Règlement 367-17-03 (relatif au camping)
  - 1.4 Affaires juridiques
  - 1.5 Formations – Gestion du temps et des priorités et Encadrer et stimuler une équipe de travail
2. Ressources financières
  - 2.1 Rapport des dépenses
  - 2.2 Rapport des salaires
  - 2.3 Subventions du député
  - 2.4 Montant compensatoire Pompier 1
  - 2.5 Entente de paiement matricule #3616-16-8990
3. Ressources humaines
  - 3.1 Poste d'employé régulier à temps partiel voirie
4. Ressources matérielles et immobilières
  - 4.1 Achat ordinateur garage - mécanicien
  - 4.2 Achat ordinateur poste adjointe direction générale

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 MARS 2018**

---

**5. Sécurité publique**

5.1 Entente assistance service incendie

**6. Réseau routier, transport**

**7. Gestion du territoire et du milieu**

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 65, montée Lajeunesse

7.2 Demandes de PIIA

7.3 RITL

7.4 Barrage lac Quenouille – Demande d’autorisation et de  
certificat d’autorisation – MFFP et MDDELCC

7.5 CCU – Appel d’offre de candidature

**8. Service à la collectivité**

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

8.2 Tournoi jeux vidéo

8.3 Inauguration Col du Nordet – Demande d’aide financière  
MRC des Laurentides

8.4 Demande d’autorisation – Grand Prix Cycliste

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 10 février 2018**

**79-03-2018**

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal du 10 février 2018 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 7.1.2, remplacer *d’un bâtiment dérogation* par *d’un bâtiment dérogatoire*;

À la résolution numéro 7.1.2, remplacer *d’un bâtiment dérogation* par *d’un bâtiment dérogatoire*.

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 370-17-02 (zone mouvement de terrain)**

**80-03-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 370-17-02 ayant pour objet d’amender le règlement concernant les permis et certificats numéro 370-02 dans le but de modifier certaines dispositions réglementaires concernant les zones de mouvement de terrain;

CONSIDÉRANT l’avis de motion en date du 3 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 janvier 2018

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 MARS 2018**

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au projet de règlement ;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière par intérim lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 370-17-02.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.2 Règlement 433-18-01 (Code d'éthique et de déontologie des élus)**

**81-03-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 433-18-01 modifiant l'article 2. *Avantages* du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin de remplacer le montant de l'avantage reçue à déclarer de 200 \$ par 50 \$.

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 10 février 2018;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement numéro 433-18-01.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.3 Règlement 437-18 (barrage lac Quenouille)**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.4 Politique de traitement des plaintes**

**82-03-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de traitement des plaintes visant à fournir aux plaignants un traitement des plaintes adéquat, neutre et objectif, à unifier ce traitement des plaintes et à répondre aux plaignants dans un délai raisonnable.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.5 Règlement 367-17-03 (relatif au camping)**

**83-03-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-17-03 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 visant à modifier le règlement relatif au camping afin :

- De permettre l'occupation d'un terrain à des fins de camping selon certaines conditions;

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**10 MARS 2018**

---

- De reconnaître la tenue d'événement temporaire tels que les foires, les cirques, les festivals et autres événements comparables comme usages accessoires aux établissements commerciaux et récréotouristiques;
- D'autoriser comme construction temporaire les bâtiments, kiosques et roulottes de foires, de cirques, de festivals et d'autres événements comparables servant à la tenue de l'événement selon certaines conditions.

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 17 juin 2017;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 15 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière par intérim lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christine Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-17-03.

\*\*\*\*\*

**1.4 Affaires juridiques**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**1.5 Formations – Gestion du temps et des priorités - Encadrer et stimuler une équipe de travail**

**84-03-2018**

CONSIDÉRANT l'offre de services du CFPP pour les formations «Gestion du temps et des priorités» et «Encadrer et stimuler une équipe de travail» au montant de 1 188 \$ taxes en sus pour un nombre maximum de 20 participants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Supérieur désire participer conjointement à ces formations et en partager les coûts;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à la majorité, monsieur Jacques Hébert, conseiller, étant dissident, d'accepter l'offre de service du CFPP au montant de 1 188 \$ plus taxes. Les frais de repas seront assumés par la Municipalité de Val-des-Lacs.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**85-03-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission du chèque n°8610 au montant de 2 455.25 \$, des chèques n°8612 à n°8669, les chèques annulés n°8636 et n°8656 pour

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**10 MARS 2018**

---

un montant de 165 545.22 \$, pour les déboursés du mois de février 2018 au montant total de 168 000.47 \$.

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1<sup>er</sup> février 2018 au 28 février 2018 pour un montant de 55 535.01 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de février 2018 de 223 535.48 \$.

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

**86-03-2018**

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de février 2018 au montant de 45 716.66 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3 Subventions du député**

**87-03-2018**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Laurin et Paquette, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Laurin et Paquette dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

\*\*\*\*\*

**88-03-2018**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Laurin et Paquette, pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Laurin et Paquette dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

\*\*\*\*\*

**2.4 Montant compensatoire Pompier 1**

**89-03-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à la majorité, madame Ginette Lynch, se retirant pour cause de conflit d'intérêt et monsieur Jacques Hébert étant dissident, demandant de poursuivre les requêtes à la

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 MARS 2018**

---

pièce, d'offrir un montant compensatoire de 1 000 \$ aux pompiers ayant terminé et réussi leur formation Pompier 1.

Que ce montant soit imputé au poste budgétaire relatif à la rémunération de la formation incendie.

\*\*\*\*\*

**2.5 Entente de paiement matricule #3816-16-8990**

**90-03-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule 3816-16-8990 à raison de 508.48 \$ par mois pour une période de 12 mois au montant total de 6 101.76 \$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2018 soient payées à terme.

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

**3.1 Poste d'employé régulier à temps partiel - voirie**

**91-03-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Poulard au poste de journalier régulier à temps partiel.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Achat ordinateur garage - mécanicien**

**92-03-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de permettre l'achat d'un ordinateur usagé pour le garage au montant de 250 \$ taxes en sus, en y ajoutant les frais de services du technicien en informatique.

\*\*\*\*\*

**4.2 Achat ordinateur poste adjointe direction générale**

**93-03-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre l'achat d'un ordinateur pour le poste de l'adjointe à la direction générale pour un montant de 855 \$ taxes en sus, en y ajoutant les frais de services du technicien en informatique.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

**5.1 Entente assistance service incendie**

**94-03-2018**

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie, les MRC ont reçu le mandat d'établir un processus de planification intégrant l'ensemble des fonctions associées à la sécurité incendie (prévention, formation, intervention et gestion);

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**10 MARS 2018**

---

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides prévoit que les services incendie sont aptes à intervenir sur un incendie touchant les risques faibles;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régies le recours à l'entraide pour la couverture des risques plus élevés ou pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

ATTENDU QUE les municipalités et régies parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec pour conclure une entente relative à l'établissement d'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre municipalités et régies;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages entre les municipalités et régies incendie de la MRC des Laurentides, afin de permettre à chacune des parties de prêter ou de demander assistance à une autre municipalité ou régie participante, pour le combat des incendies, des sinistres ou des sauvetages aux conditions prévues à la présente entente;

Que monsieur Jean-Philippe Martin, maire et madame Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

Aucun sujet sous cette rubrique

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu**

**7.1 Demande de dérogation mineure**

**7.1.1 Demande du 65, montée Lajeunesse**

**95-03-2018**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 20 février 2018 a été déposée par Alexander Tkachenko et qu'elle est accompagnée d'un document explicatif réalisé par Alexander Tkachenko ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2018-04 est à l'effet de permettre la construction d'unités d'hébergements avec service d'auto-cuisine et permettre l'hébergement d'un maximum de 12 personnes par unité d'hébergement alors que l'article 131.8 du Règlement 367-02 prescrit que les chambres, les unités d'hébergement ou les bâtiments en location doivent être aménagés sans service d'auto cuisine et que chaque chambre, unité d'hébergement ou bâtiment en location doit héberger un maximum de 4

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**10 MARS 2018**

---

personnes ;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'unités d'hébergements avec un service d'auto-cuisine et permettre l'hébergement d'un maximum de 12 personnes par unité d'hébergement constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser de permettre la construction d'unités d'hébergements avec un service d'auto-cuisine et permettre l'hébergement d'un maximum de 12 personnes par unité d'hébergement aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de permettre la construction d'unités d'hébergement avec un service d'auto-cuisine et permettre l'hébergement d'un maximum de 12 personnes par unité d'hébergement à condition qu'un seul site soit aménagé sur la propriété ci-haut mentionnée et qu'un maximum de 40 personnes soient hébergées sur le site ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que déposée par monsieur Alexander Tkachenko à condition qu'un seul site soit aménagé sur la propriété ci-haut mentionnée et qu'un maximum de 40 personnes soient hébergées sur le site.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demandes de PIIA**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7.3 RITL**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7.4 Barrage du lac Quenouille – Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation MFFP et MDDELCC**

**96-03-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité, que la firme d'ingénieurs Tetra tech soit autorisée, au nom de la municipalité de Val-des-Lacs, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou



**SÉANCE ORDINAIRE  
10 MARS 2018**

---

d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'étude d'ingénieur et la réalisation des travaux du barrage du lac Quenouille (X0005372).

\*\*\*\*\*

**7.5 CCU – Appel d'offre de candidature**

**97-03-2018**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Claude-Alexandre Carpentier au sein du comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité de faire paraître à un appel d'offre pour combler le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

\*\*\*\*\*

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Rapport mensuel bibliothèque**

**98-03-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de février 2018.

\*\*\*\*\*

**8.2 Tournoi de jeux vidéo**

**99-03-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'activité Tournoi de jeux vidéo prévue les 21 et 22 avril 2018 au centre culturel et communautaire pour un montant maximum de 1 000 \$ taxes incluses.

\*\*\*\*\*

**8.3 Inauguration Col du Nordet – Demande d'aide financières MRC des Laurentides**

**100-03-2018**

Il est proposé par monsieur Daniel Keampa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité :

De procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2017-2018 pour le projet d'aménagement au Col du Nordet ainsi que son inauguration, selon un budget total de 20 400 \$, dont un financement provenant de la Municipalité de Val-des-Lacs au montant de 4 080 \$;

D'autoriser madame Stéphanie Russell, directrice générale, à titre de responsable du projet, à procéder au dépôt ainsi qu'à la signature de la demande.

**SÉANCE ORDINAIRE  
10 MARS 2018**

---

\*\*\*\*\*

**8.4 Demande d'autorisation – Grand Prix Cycliste**

**101-03-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture à la circulation automobile du chemin du Nordet lors de l'épreuve du Grand Prix Cycliste Ste-Agathe/le Nordet-St-Donat ayant lieu le dimanche 3 juin 2018.

\*\*\*\*\*

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

**102-03-2018**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 10 h 47.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean-Philippe Martin**  
Maire

---

**Véronique Cronier**  
Secrétaire-trésorière par intérim